

Mot de la présidence

Les premiers mois de 2021 sont arrivés avec l'espoir d'un retour à la normale dans nos vies personnelles et professionnelles. Le début de la vaccination nous permettait d'entrevoir la lumière au bout de ce long tunnel que nous traversons.

Ce qui est particulier dans notre métier, c'est que nous accompagnons également les élèves au travers de cette pandémie historique. Par sens du devoir, nous appliquons les règles édictées par le gouvernement au bénéfice de nos élèves. Plusieurs d'entre vous nous ont parlé de leurs inquiétudes légitimes d'être en contact avec les élèves alors que le variant se propage de plus en plus. Pourtant, malgré les demandes répétées de notre Centrale et de notre Fédération, le gouvernement nous a fait avancer d'un seul rang de priorité, nous permettant de nous faire vacciner à l'étape 9 plutôt qu'à l'étape 10. Nous sommes pourtant un service essentiel et la décision d'ouvrir les écoles en est la preuve.



Annie Domingue,
Présidente

D'ailleurs le gouvernement, lors de chaque nouvelle annonce, souligne à grands traits l'incroyable résilience des enseignantes et enseignants et en profite pour exiger des changements rapides. Les mesures annoncées par le gouvernement sont de moins en moins populaires et il est parfois difficile de faire face à certains parents mécontents. Notre rôle n'est évidemment pas de nous substituer à la Santé publique et ces personnes peuvent être redirigées à votre direction d'école. Le personnel enseignant n'a pas à prendre cette responsabilité sur ses épaules. Nous en faisons suffisamment au quotidien. Le Centre de services scolaire a en main tous les outils pour vous appuyer.

Avec raison, c'est la santé qui doit demeurer la priorité sur toutes les lèvres. Il serait tout de même important de souligner qu'il existe une double association entre la santé et



l'éducation. En effet, dans un mémoire portant sur la réussite éducative datant de 2016, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) expliquait cette étroite relation de la façon suivante : « D'une part, les problèmes de santé physique ou mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes influencent leur développement optimal et sont liés à un plus grand risque de décrochage scolaire. D'autre part, la réussite scolaire – et ultimement éducative – est un facteur important dans la réduction des inégalités de santé. Elle contribue, en outre, à faire en sorte que les individus obtiennent un emploi

satisfaisant, évoluent dans des réseaux sociaux élargis et bénéficient de meilleures conditions de vie (revenus suffisants, logement salubre, quartier sécuritaire, etc.), ce qui influence, en retour, leur état de santé et les occasions de le maintenir ou de l'améliorer. »

Notre métier mérite donc l'attention du gouvernement et nos demandes doivent être entendues tant pour des raisons de santé mentale et physique que pour favoriser une plus grande réussite éducative chez nos élèves. Il n'y a donc pas de honte à revendiquer de meilleures conditions d'apprentissage pour ceux-ci. Il y avait d'énormes besoins avant la pandémie, il y en a davantage en ce moment !

Notre rôle étant essentiel, notre santé demeure tout aussi importante à préserver. Josée Scalabrini, notre présidente à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), le mentionnait dans son dernier mot de la présidente. « On s'inquiète beaucoup, avec raison, de la santé mentale et psychologique des élèves, mais sommes-nous conscients des dommages occasionnés chez le personnel de l'éducation ? » C'est une inquiétude que nous partageons également au niveau de notre Centre de services scolaire. En ces temps plus que particuliers, n'hésitez pas à demander de l'aide à vos déléguées et délégués ou à vos directions.

Lorsque vous en ressentez le besoin, n'oubliez pas que votre Syndicat est également là pour vous aider. Vos besoins sont importants pour nous et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer votre quotidien.

Annie Domingue,
Présidente du SEEL



Budget 2021-2022 – Un pansement temporaire sur une plaie béante, selon la FSE-CSQ

Le 25 mars dernier, le gouvernement présentait son budget 2021-2022 à l'Assemblée nationale. Le lendemain, notre Fédération publiait un communiqué de presse afin de partager les divers constats qu'elle a faits à la suite de l'analyse de ce dépôt. Voici ce communiqué :

Québec, le 26 mars 2021. – Bien qu'elle reconnaisse que les investissements annoncés au budget en éducation sont nécessaires pour traverser minimalement la crise actuelle, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) se montre déçue du budget présenté hier à l'Assemblée nationale, puisqu'il passe complètement à côté de solutions durables pour des problèmes importants, dont la pénurie d'enseignantes et d'enseignants. De plus, les mesures ajoutées au budget sont nettement insuffisantes pour assurer le rattrapage et le suivi nécessaire de tous les élèves après une crise de cette ampleur.

À l'instar de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la FSE-CSQ a fait plusieurs constats :

- Il n'y a rien pour attirer et garder les enseignantes et enseignants; le cadre financier prévu pour les négociations est resté le même à 6,2 % de la masse salariale, donc aucun ajout à ce qu'il y a sur la table en ce moment, alors que c'était déjà insuffisant;
- D'ailleurs, on ne trouve aucune indication concrète d'une offensive pour contrer la pénurie, que ce soit par un allègement de la tâche, une augmentation de salaire ou une baisse de la précarité. On parle certes de valorisation en termes plutôt vagues, mais avec une mince enveloppe de 10 M\$ cette année qui ne pourra régler le cœur du problème;
- Rien n'a été ajouté dans ce budget pour l'éducation des adultes et pour la formation professionnelle, alors qu'ils sont des secteurs-clés de la relance économique partout sur le territoire. Il aurait fallu bonifier le financement des petites cohortes et des formations à temps partiel en formation professionnelle, tandis que du côté de l'éducation des adultes, on aurait voulu voir un ajout de services pour lutter contre le décrochage;
- Les mesures supplémentaires, totalisant 205 M\$ cette année, ont pour but de tenter de limiter les retards d'apprentissage et de soutenir le réseau scolaire. Elles répondent à des besoins liés à la pandémie et ne tiennent pas compte du fait que l'éducation était déjà en crise, faute de ressources, avant l'arrivée du virus;
- Ainsi, les ajouts pour le tutorat et l'aide aux devoirs, que l'on souhaitait cohérents et bien planifiés afin de soutenir nos élèves les plus vulnérables, sont plutôt prévus pour être temporaires et sans vision à long terme, ce qui nous inquiète grandement;
- Quelques classes spéciales sont prévues, en moyenne deux par centre de services scolaire, mais ce sera insuffisant pour répondre aux besoins des élèves sur l'ensemble du territoire;
- Un bel ajout par contre, celui des 37 M\$ pour favoriser la réussite éducative des autochtones et l'égalité des chances. Bravo! Une initiative à poursuivre et à bonifier;

- On ne retrouve pas l'élan attendu et promis pour relever le réseau mis à mal depuis plusieurs années.

Comme il semble l'ignorer dans son budget, la FSE-CSQ rappelle au gouvernement que l'éducation est un secteur d'emploi à prédominance féminine. De plus, selon les données publiées par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) et la CSQ¹, chaque dollar qui y est investi a des retombées de 1,25 \$ sur l'économie, alors qu'elles sont de 1 \$ pour la construction résidentielle et de 1,03 \$ pour les grands travaux. Non seulement ils nous concernent tous, mais les investissements en éducation sont rentables pour le Québec et favorisent une relance féministe de l'économie.

« La pandémie a mis en lumière les besoins criants qui existaient déjà en éducation. Or, ce budget, s'il ajoute des ressources pour soutenir des besoins immédiats, ne répondra pas à ceux de tous les élèves, loin de là, forçant la poursuite du délestage dans les milieux. Ce qui est le plus triste, c'est qu'il ne se dégage aucune perspective à terme pour des améliorations durables, puisqu'à échéance les mesures d'appoint disparaîtront. On est déçus, on s'attendait à mieux, surtout à la veille d'un rendez-vous sur la réussite éducative. Le ministre Roberge s'y présentera les mains vides et c'est désolant », a déclaré Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ.

Masques non conformes



Martin Bergeron,
Vice-président

Comme vous le savez, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a demandé de cesser l'utilisation des masques SNN200642 du fournisseur Metallifer MF ltée. Une mise en garde de Santé Canada, datée du 25 mars 2021, indique qu'une analyse préliminaire révèle un « potentiel de toxicité pulmonaire précoce, liée à l'inhalation du graphène nanoforme ». Par conséquent, Santé Canada a recommandé de « cesser l'achat et l'utilisation des masques faciaux contenant du graphène nanoforme », jugeant inacceptables les risques reliés à la santé.

Face à cette situation inacceptable, nous tentons, par la présente, de vous informer de vos droits. Soyez assurés que selon l'évolution de la situation, nous continuerons d'explorer d'autres pistes de solutions et de recours, sur le plan tant juridique que politique, afin de protéger votre santé et votre sécurité lorsque vous êtes au travail.

¹ Source : cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Fonction_publicque_WEB.pdf, cité dans CSQ (2021), *Le Québec a les moyens!*, p. 14, lequebecalesmoyens.lacsq.org/wp-content/themes/csq/assets/2021-058_Guide-Nego1e.pdf.

L'obligation de l'employeur

L'employeur a l'obligation première de « prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur ». À cet effet, il doit s'assurer, entre autres, que les lieux de travail sont sécuritaires, que l'organisation du travail et les méthodes utilisées pour l'accomplissement des tâches ne portent pas atteinte à la santé et à la sécurité des travailleuses et des travailleurs; il doit identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de son personnel et surtout, il doit fournir gratuitement du matériel et de l'équipement de protection et s'assurer que les travailleuses et les travailleurs les utilisent à l'occasion de leur travail.

D'ailleurs, le Centre de services scolaire nous confirmait avoir retiré de ses inventaires les masques de procédure SNN200642 contenant du graphène nanoformé et assurant que les masques que les établissements distribuent aux élèves et aux membres du personnel sont conformes et sécuritaires.

Le droit de refus

Si un danger est présent lors de l'exécution de son travail, selon la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, le travailleur a **le droit de refuser** d'exécuter son travail dans des conditions présentant une menace pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ou qui peut avoir l'effet d'exposer une autre personne à un semblable danger.

En aucun cas, la travailleuse ou le travailleur ne peut être réprimandé pour avoir exercé ce droit de refus.

Il est important de noter que c'est un droit individuel et que seule la travailleuse ou seul le travailleur peut prendre la décision de l'exercer ou pas.

Enfin, nous vous référons également à la page [COVID-19 et la santé et sécurité du travail](#) de la Centrale des syndicats du Québec où vous y trouverez plusieurs informations selon différentes situations.

Déclaration dans le registre d'accident chez l'employeur

Nous vous rappelons qu'en cas de complications de santé reliées à l'exécution du travail, c'est le régime d'indemnisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après la « CNESST ») qui est en vigueur plutôt que l'assurance-salaire de l'employeur.

À cet effet, nous recommandons fortement à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs qui ont utilisé les masques SNN200642 de faire une déclaration dans le registre d'accident de leur employeur. Ceci sera un début de preuve pour une éventuelle réclamation à la CNESST pour lésion professionnelle, si jamais la travailleuse ou le

travailleur développe une maladie ou un problème médical à cause de l'utilisation dudit masque.

Martin Bergeron,
Vice-président du SEEL

Nouveau programme au préscolaire

À l'automne dernier, le gouvernement rendait disponible le nouveau programme-cycle du préscolaire. En effet, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement caquiste n'a pas caché sa volonté de faire de l'éducation préscolaire un enjeu phare. L'accès universel à la maternelle 4 ans et le nouveau programme ont notamment caractérisé cette volonté.

C'est ainsi que dès l'année scolaire 2018-2019, un comité de suivi d'implantation du cycle préscolaire (CSICEP) a été mis sur pied afin de fournir des recommandations au ministère quant au nouveau programme et son implantation. Afin d'orienter les interventions de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), un groupe de discussion composé de 12 enseignantes du préscolaire a été mis sur pied dès 2018-2019.

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a donc pu prendre part aux travaux du comité et a émis plusieurs recommandations en privilégiant les éléments suivant :

- L'expertise et le jugement professionnel des enseignantes et enseignants dans le choix de leur posture pédagogique et de leur compréhension du nouveau programme;
- Les conditions nécessaires pour soutenir l'appropriation du nouveau programme-cycle et son implantation;
- L'importance de soutenir les enfants qui arrivent à la maternelle avec des difficultés de plus en plus complexes.

De façon globale, la FSE soutient le nouveau programme. Il n'est pas parfait, mais il est en cohérence avec les décisions adoptées par la FSE et la CSQ :

- Exiger du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) qu'il revoie le Programme de formation de l'école québécoise - éducation préscolaire, enseignement primaire - en tenant compte de la recherche de façon à y inclure l'ensemble des composantes liées à l'apprentissage de la lecture-écriture³.
- Exiger du MELS qu'il rende accessible aux personnels enseignant et professionnel les données et les résultats de recherche en lecture-écriture et sur les méthodes d'enseignement pour que le choix des interventions auprès des élèves se fasse dans le respect de leur autonomie professionnelle⁴.
- Assurer le recours à une approche pédagogique équilibrée centrée sur le développement global de l'enfant⁵.

- Exiger du gouvernement qu'il assure l'instauration d'un programme spécifique tenant compte de l'expertise des enseignantes et enseignants.

Dans les travaux au sein du CSICEP, bien que les propositions de la FSE n'aient pas été toutes retenues, elles ont été toutes entendues et débattues de façon respectueuse de l'expertise enseignante.

Pour appuyer les travaux du comité et assurer une rigueur scientifique, des universitaires possédant une expertise dans chacun des domaines de développement ont aussi été invités à valider son contenu.

Vous pouvez consulter ce nouveau programme-cycle à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/Programme-cycle-prescolaire.pdf

Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour en discuter.

Annie Domingue,
Présidente du SEEL

Enseignement à distance et outils technologiques

Le 25 mars dernier, le gouvernement annonçait dans une correspondance, adressée aux directions générales des centres de services scolaire, un investissement pour faire l'acquisition d'équipements audiovisuels informatiques destinés au milieu d'enseignement. Lors de cette même journée, le personnel politique de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a participé à une rencontre sollicitée par le ministère de l'Éducation dont l'objectif était de l'informer de cet investissement.

Le plan du Ministère consiste à distribuer un appareil composé d'un écran, d'une caméra et d'un système audio pour équiper toutes les classes de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Les écoles primaires, quant à elles, recevraient un appareil afin d'équiper un seul local de classe. La Communauté métropolitaine de Montréal est priorisée et devrait commencer à recevoir le matériel dès cette semaine. Dans un deuxième temps, le Ministère poursuivra la distribution en zone rouge et terminera par les régions les moins touchées par la pandémie.

Cette initiative s'inscrit dans la poursuite des projets pilotes actuellement en cours dans sept milieux. Le Ministère lancera aussi un appel de projets qui permettra aux milieux qui souhaiteraient expérimenter un projet innovateur de faire une demande. Par ailleurs, on nous a assurés que l'utilisation du matériel fourni ne peut être imposée aux enseignantes et enseignants. Ceux-ci pourront l'utiliser sur une **base volontaire**, sauf si la situation pandémique s'aggravait. Si tel était le cas, un décret ministériel pourrait contraindre le personnel enseignant à utiliser les outils fournis pour assurer l'enseignement à distance.

De l'assistance technique et des informations seront rendues disponibles pour soutenir les milieux.

La FSE-CSQ a réagi en rappelant notre opposition à l'enseignement comodal, en insistant sur l'importance de la relation avec les élèves et de leur présence en classe et en réitérant que l'assistance technique doit permettre au personnel enseignant d'y avoir accès dès qu'une difficulté arrive. Il est clair pour nous que les technologies doivent être au service de l'enseignement et non l'inverse!

Martin Bergeron,
Vice-président du SEEL

Virage numérique de Retraite Québec

Retraite Québec effectue présentement un virage numérique. Celui-ci permettra, entre autres, d'avoir accès à votre relevé de participation du RREGOP 2019 par voie électronique. Pour ce faire, vous pouvez accéder à « [Mon dossier](#) » sur le site de [Retraite Québec](#) et choisir le mode de communication numérique.

De plus, si vous adhérez aux notifications par courriel ou texto, vous serez rapidement avisé des changements apportés à votre dossier, notamment lorsque votre relevé de participation y sera déposé.

Martin Bergeron,
Vice-président du SEEL

Gagnez du temps!

- > Accédez à votre **relevé de participation numérique**.
- > Activez le **mode numérique** et adhérez aux **notifications** dès maintenant.
- > Recevez un **avis** aussitôt que votre relevé sera disponible.

Connectez-vous!

Votre gouvernement

Retraite Québec